



Programme *e-mage*

expérimenter

mutualiser

accroître

garantir

entrer dans la société
de l'information

PROGRAMME *e-mage* LEADER + DU PAYS VENDOMOIS

2002 - 2006

9 actions

Fiche/Action	Montant total des dépenses (en euros)	Montant subvention attribuée FEOGA O
1. Accompagner le maillage numérique du Vendômois	320 000	160 000
2. Développer une culture numérique commune : espaces de proximité	532 000	266 000
3. Développer une culture numérique commune : formation et sensibilisation	400 000	200 000
4. Renforcer et développer les savoir-faire et les atouts spécifiques au territoire	460 000	230 000
5. Appuyer le développement de nouvelles activités basées sur les TIC	450 000	225 000
6. Conforter une image du Vendômois, modernisée par les TIC	420 000	210 000
7. Animation	308 000	154 000
8. Gestion	256 000	128 000
9. Evaluation	52 000	26 000
TOTAL	3 198 000	1 599 000

Caractère pilote :

- Articulation avec les autres politiques publiques ayant trait aux TIC : européenne, nationale, régionale, départementale.
- Fédération des initiatives publiques et privées sur le Vendômois.

Mise en œuvre du programme :

Décisions du Comité de programmation composé de 39 membres : 18 publics (Présidents de communautés, CAUE, Chambres Consulaires, lycées secondaires) et 21 privés (associations, entreprises, opérateurs, organismes d'insertion et de formation).

Critères de sélection :

- Concertation préalable avec le Pays
- Démarche collective
- Mise en réseau
- Recherche de complémentarités entre acteurs et publics/privés
- Création d'emploi ou renforcement de l'employabilité et/ou acquisition de savoir-faire
- Innovation
- Attractivité du territoire

Règles générales :

- Seuil de dépenses éligibles par opération :
 - Maximum : 150 000 euros
 - Minimum : 3 000 euros
- Aide à l'investissement limité à 50% du montant total des dépenses.
- Taux de subvention :
 - .40 à 50% selon la nature des maîtres d'ouvrage
 - .20,35,50% selon les projets de formation portés par les entreprises
- Actions en milieu scolaire non éligibles.
- Obligation de diffusion des résultats.

Pour toutes informations complémentaires :

Pays Vendômois
Tel / Fax : 02-54-89-41-19
E-mail : leaderplus@paysvendomois.org

INTITULE :	Action 1 Accompagner le maillage numérique du Vendômois
Objectif et rapport à la stratégie de développement :	
<p>Étendre le réseau numérique en Vendômois et fournir un accès rapide et de qualité à Internet. Étudier la faisabilité économique, technique et juridique des différentes options technologiques. Raccorder les espaces et sites prioritaires. Développer des partenariats financiers et opérationnels. Favoriser la mise en œuvre d'une démarche commune des instances publiques sur le territoire. La mise en œuvre de cette sous-mesure doit permettre d'encourager et de stimuler les initiatives publiques et privées en vue d'un maillage du territoire en réseaux télématiques. La sous-mesure doit, en outre, favoriser la prise de conscience des enjeux que constitue le déploiement de ces réseaux pour les collectivités. Elle constitue l'un des préalables au développement du projet e-mage</p>	

Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :	
<p>Réalisation d'une étude technico-économique et juridique portant sur l'évaluation des besoins (entreprises, ZA, collectivités, population,...) et des priorités de desserte, l'examen des carences, des problèmes techniques (en adéquation avec les éléments géographiques pertinents et les combinaisons possibles entre infrastructures et contraintes juridiques), une sollicitation des opérateurs, le volet financier et le partage des coûts (étendue et répartition de la prise en charge entre collectivités et opérateurs).</p> <p>Elaboration d'un schéma de maillage numérique du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Description des solutions possibles et des coûts correspondants - Réalisation d'un calendrier prévisionnel du déploiement des solutions - Présentation d'une première tranche opérationnelle de raccordement des espaces publics numériques, antennes de proximité, zones PARCQ et autres sites jugés prioritaires - Recherche de partenariats financiers - Appui à l'accès Internet de chaque commune du territoire <p>Soutien à des expérimentations : boucles locales radio, bande passante satellite, etc.</p> <p>Les opérations sélectionnées devront être compatibles avec les contraintes réglementaires en vigueur, en cohérence avec le programme TIC du Contrat de Plan Etat Région et conformes à la réalité des besoins. Les interventions financières porteront sur les études, la mise en place d'outils d'aide à la décision et sur des opérations expérimentales visant à valider les solutions techniques envisagées pour répondre aux besoins du territoire.</p>	

Nature des investissements	
<p>Seuils de dépenses éligibles par opération :</p> <p>Maximum : 150 000 € Minimum : 3 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes : 50% collectivités, privés - Equipements : 50% collectivités 40% privés - Promotion : 50% collectivités, associations 40% autres privés, opérateurs 	

Bénéficiaires :		
	Évaluation du nombre :	3
	Types (préciser statuts) :	collectivités, associations, opérateurs, privés
Coordonnées du service ou de la structure chargé de la mise en œuvre de la mesure :		Pays Vendômois

Indications sur le montage financier :		
Estimations retenues (coût unitaire X nb opérations)		En moyenne 80 000 € x 4
Taux d'intervention (FEOGA)	50%	
Régimes d'aides concernant cette mesure :		Sans objet pour les M.O publiques, règles de minimis pour les acteurs économiques

Critères de suivi de la sous-mesure :		
Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	Etude technique et réalisation d'un schéma	2
	Nombre d'expérimentations réalisées	2
de résultats	Opérateurs télécoms partenaires	2

Eléments concernant le caractère durable et transférable de la sous-mesure :

En créant les conditions favorables à une émulation des offres de services réseaux par les opérateurs, les actions proposées doivent initier une dynamique public/privé qui se prolonge au-delà de Leader +.

Les résultats obtenus (schémas, analyses techniques, économiques, etc.) ont vocation, comme les expériences, à être transférés par les acteurs (opérateurs dans le cadre de leurs actions, acteurs publics, etc.) au-delà du Pays.

Plan de financement			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
Chiffres en euros			
320 000	160 000	120 000	40 000

INTITULE : Action 2 Développer une culture numérique : espaces publics numériques et antennes, services innovants

Objectif et rapport à la stratégie de développement :

Créer dans chaque communauté de communes au moins un espace public numérique et compléter le maillage du territoire par des antennes de proximité.

Favoriser le maintien et l'arrivée de nouvelles populations en zone rurale.

Rompre l'isolement de certains territoires ou certains publics.

Mettre en réseau ces espaces et les antennes de proximité.

Mettre en place un réseau de compétences, d'animation et de formation au sein de ces espaces.

Faciliter les démarches administratives et améliorer la communication avec les usagers des services publics.

Utiliser ces espaces pour sensibiliser à une culture numérique, en faire des lieux d'échanges pivots entre acteurs et d'accès à différents services (pour le public, les administrations, les privés, ...), garantissant par un regroupement et une mutualisation des moyens, leur pérennité.

L'attractivité du territoire est l'un des enjeux majeurs pour une zone marquée par une fragilité démographique structurelle.

La sous-mesure proposée doit contribuer à améliorer les conditions de vie des populations, le fonctionnement des services de proximité, éléments permettant de renforcer l'attractivité du territoire pour les populations.

Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :

Aménagement et équipement d'espaces publics numériques et antennes de proximité, d'accès Internet dans toutes les mairies.

Recrutement et définition d'un plan de fonctionnement pour ces espaces.

Mise en réseau des espaces publics numériques et antennes de proximité.

Développement de services à la population et aux familles, et de partenariats avec d'autres acteurs.

Soutien à des projets de formations professionnelles et d'animation culturelle au sein de ces espaces.

Actions visant à développer des services d'accès à la culture en zone rurale.

Développement d'expérimentations de téléprocédures et de téléservices et développement de multi-services administratifs.

L'intervention portera, entre autre, sur les investissements en matériel et le recrutement de responsables. Elle portera aussi sur la définition de programmes variés à destination de différents publics.

Seules les opérations incluant la mise en réseau, favorisant les synergies entre acteurs et menées à l'échelle d'un bassin de vie, et faisant de ces lieux des centres de ressources techniques et de compétences, seront éligibles à la présente mesure.

Nature des investissements

Seuils de dépenses éligibles par opération :

Maximum : 150 000 €

Minimum : 3 000 €

- Etudes, définition de programmes : 50% (sous réserve de démarches partenariales)

- Fonctionnement des responsables : 50% 1^{ère} année

EPN et antennes : 40% 2^{ème} année

30% 3^{ème} année

- Mise en réseau : 50%

- Création de nouveaux services et expérimentation de téléprocédures, télé services, multiservices administratifs : 50%

- Equipement informatique et matériel d'accueil pour les stagiaires : 40% collectivités, associations, chambres consulaires, organismes d'insertion et de formation, autres privés

- Promotion :

50% collectivités, associations, chambres consulaires, organismes d'insertion et de formation

40% privés

Bénéficiaires :

	Evaluation du nombre :	10
	Types (préciser statuts) :	Collectivités, associations, privés, chambres consulaires, organismes d'insertion et de formation
	Coordonnées du service ou de la structure chargé de la mise en œuvre de la mesure :	Pays Vendômois

Indications sur le montage financier :	
Estimations retenues (coût unitaire X nb opérations)	13 300 € x 40
Taux d'intervention (FEOGA)	50%
Régimes d'aides concernant cette mesure :	Sans objet

Critères de suivi de la sous-mesure :		
Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	Nombre d'espaces ou de points d'accès créés	10
	Nombre de services innovants développés	5
	Nombre d'opérations culturelles développées	10
	Mise en réseau des espaces	oui/non
de résultats	Fréquentation totale des espaces multimédias	10 x 1000/an minimum
	Nombre d'acteurs institutionnels et associatifs utilisant ces espaces	5 minimum/espace

Eléments concernant le caractère durable et transférable de la sous-mesure :
La recherche de complémentarités entre acteurs publics et privés pour la mise en place de ces espaces multimédias doit assurer le caractère durable des actions qui relèvent, pour partie, de services d'intérêt général.
La transférabilité des expériences conduites en ce domaine doit être assurée par la mise en réseau des espaces multimédias, par les utilisateurs et par l'ouverture à d'autres institutionnels, organismes ou territoires.

Plan de financement			
Coût total Chiffres en euros	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
532 000	266 000	213 000	53 000

INTITULE	Action 3 Développer une culture numérique: sensibilisation, information, formation, expérimentation
-----------------	--

Objectif et rapport à la stratégie de développement :

Développer une culture réseau et de travail à distance.
Répondre aux besoins exprimés sur le terrain en termes :
---> de formation des élus et des cadres communaux
---> d'initiation et de sensibilisation
---> de formation initiale
---> de formation professionnelle.
Faire évoluer les dispositifs de formation.
Sensibiliser les acteurs du territoire, mettre à leur disposition une information générale et proposer à tous une formation initiale aux TIC.
Accompagner la formation et l'insertion de publics spécifiques (femmes, jeunes et demandeurs d'emploi).
Favoriser le développement de projets communs entre secteurs d'activités.
Rechercher des formes de mutualisation d'outils de maintenance et de mise en réseau des intercommunalités.
Accroître la coopération entre communes et leur permettre de mieux remplir leurs missions administratives et de services publics.
Développer des formes de partenariats innovants (public / privé).

Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :

Réunions de sensibilisation par communautés de communes (population, entreprises, élus, associations) permettant la diffusion d'une culture numérique commune sur le territoire et favorisant les échanges et le développement de synergies en Vendômois.
Conception et développement de formations à distance.
Adaptation des formations aux nouveaux outils : formation de formateurs, développement de nouvelles techniques, etc.
Actions de mutualisation des moyens des organismes de formation.
Appui à la mise en réseau des collectivités (suivi intranet, extranet des collectivités) et formation des élus et du personnel administratif et technique.
Actions visant à améliorer l'accueil de proximité de publics en difficulté.
Les critères de sélection des projets tiendront compte de la nature des publics ciblés, de l'effet multiplicateur des formations dispensées et actions de sensibilisation engagées et de leur adéquation aux besoins économiques et sociaux des territoires et des publics.

Nature des investissements

Seuils de dépenses éligibles par opération :
Maximum : 150 000 €
Minimum : 3 000 €

- Animation : 50%
- Etude, conception de formations, création de logiciels vidéos, développement de nouvelles technologies : 50%
- Formation : 50% (sous réserve de démarches partenariales collectives ou de proximité) collectivités, syndicats, associations, chambres consulaires, organismes d'insertion
25, 35, 50% autres privés, entreprises
- Mise en réseau : 50%
- Mise en place de nouveaux services auprès du public : 50%
- Fonctionnement pour appui à la mise en réseau des collectivités : 50% 1^{ère} année
40% 2^{ème} année
30% 3^{ème} année
- Promotion : 50% collectivités, associations, chambres consulaires, organismes d'insertion et de formation, syndicats, ANPE, DDTEFP
40% autres privés, entreprises

Bénéficiaire :		
	Evaluation du nombre :	30
	Types (préciser statuts) :	Collectivités, syndicats, associations, Chambres Consulaires, privés, organismes d'insertion et de formation, ANPE, DDTEFP, entreprises, privés
Coordonnées du service ou de la structure chargé de la mise en œuvre de la mesure :		Pays Vendômois

Indications sur le montage financier :		
Estimations retenues (coût unitaire X nb opérations)		En moyenne 10 000 € x 40
Taux d'intervention	50%	
Régimes d'aides concernant cette mesure :		sans objet pour des actions destinées au grand public et sous maîtrise d'ouvrage publique, règlement n°68/2001 pour l'encadrement des aides à la formation

Critères de suivi de la sous-mesure :		
Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	Nombre de services innovants développés	5
	Nombre de personnes formées	100 minimum/an
	Nombre d'élus et secrétaires de mairie formés	100
de résultats	Nouvelles formations et développement de nouveaux partenariats	10

Eléments concernant le caractère durable et transférable de la sous-mesure :
Les actions prévues dans cette sous-mesure, en sensibilisant et en formant les acteurs locaux, doivent initier, autour des TIC, une démarche durable sur le territoire et transférable dans d'autres territoires ou auprès de nouveaux acteurs. Ces opérations doivent en outre permettre d'initier de nouveaux partenariats et ainsi assurer la pérennisation des dynamiques de développement envisagées.

Plan de financement			
Coût total Chiffres en euros	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
400 000	200 000	175 000	25 000

INTITULE :	Action 4 Renforcer et développer les savoir-faire et atouts spécifiques du territoire
Objectif et rapport à la stratégie de développement :	
<p>Améliorer l'employabilité des salariés au regard des besoins des entreprises liés à l'introduction des TIC. Renforcer la compétitivité des entreprises en y développant l'innovation. Adapter et améliorer les processus de production en s'appuyant sur les TIC. Favoriser par les TIC la synergie des initiatives entre secteurs d'activités. Faire connaître, sensibiliser et préserver les savoir-faire traditionnels et les patrimoines du territoire. La stratégie de développement proposée vise à renforcer les atouts spécifiques du territoire. Cette sous-mesure doit permettre aux acteurs du territoire de capitaliser les savoirs-faire, de renforcer la compétitivité des secteurs économiques spécifiques du territoire, de stimuler l'innovation. Elle doit en outre permettre aux acteurs du territoire de prendre conscience de leurs potentialités et de les valoriser.</p>	

Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :
<p>Mutualisation de services et moyens pour les entreprises : logiciels en mode ASP, etc. Actions de recherche & développement par les entreprises. Création d'outils et de produits innovants (banques de données, logiciels, cédéroms, bornes interactives, services en ligne). Formation de salariés et de chefs d'entreprise à l'utilisation de leurs nouveaux outils Actions de sensibilisation et capitalisation aux savoir-faire traditionnels par les TIC et de valorisation du patrimoine : création de banques de données audio-visuelles, réalisation de supports de formation, de sensibilisation... Les critères de sélection tiendront compte du degré d'implication de la population locale, des partenariats originaux développés et de la capacité des opérations à faire rayonner les atouts spécifiques du vendômois.</p>

Nature des investissements
<p>Seuils de dépenses éligibles par opération :</p> <p>Maximum : 150 000 € Minimum : 3 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services mutualisés, portails collectifs : 50% collectivités, associations, chambres consulaires, organismes de formation et d'insertion 40% entreprises, privés - Création d'outils innovants : 50% associations, collectivités, chambres consulaires, syndicats 40% entreprises, privés - Formation des salariés et des chefs d'entreprises : 25, 35, 50% collectivités, associations, organismes de formations, chambres consulaires, privés, entreprises - Création de banques de données, réalisation de supports : 50% associations, collectivités, chambres consulaires, syndicats 40% entreprises, autres privés - Promotion : 50% collectivités, associations, chambres consulaires, syndicats 40% autres privés, entreprises

Bénéficiaires :		
	Evaluation du nombre :	16
	Types (préciser statuts) :	Collectivités, associations, Chambres Consulaires, privés, syndicats, entreprises, organismes de formation et d'insertion, ANPE, DDTTE
Coordonnées du service ou de la structure chargé de la mise en œuvre de la mesure :		Pays Vendômois

Indications sur le montage financier :	
Estimations retenues (coût unitaire X nb opérations) :	28 750 € x 16
Taux d'intervention :	50%
Régimes d'aides concernant cette mesure :	Règles de minimis et encadrement des aides à la formation

Critères de suivi de la sous-mesure :		
Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	Bénéficiaires concernées	30
	Produits et outils créés	20
de résultats	Emplois créés et/ou décentralisés	50
	Salariés et chefs d'entreprise formés	30
	Développement de partenariats originaux	10

Eléments concernant le caractère durable et transférable de la sous-mesure :
<p>Mutualisation, développement de l'employabilité, amélioration des processus de production, mise en synergie constituent des éléments indispensables de développement durable du Pays Vendômois.</p> <p>Le rapprochement entre entreprises, la capitalisation de savoirs-faire, l'élaboration d'outils d'aide à la sensibilisation, le développement de l'innovation au sein du territoire permettent d'envisager la durabilité des opérations engagées et leur transfert</p>

Plan de financement			
Coût total Chiffres en euros	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
460 000	230 000	124 000	106 000

INTITULE :	Action 5 Appuyer le développement de nouvelles activités basées sur les TIC
Objectif et rapport à la stratégie de développement :	
<p>Recenser les ressources et les acteurs du territoire. Recenser les besoins socio-économiques du Pays Vendômois. Créer un environnement de services adapté à l'installation d'entreprises nouvelles et à la population. Favoriser l'accompagnement et développer les synergies entre entreprises locales et porteurs de projets. Disposer de ressources humaines formées. Favoriser le développement de dynamiques endogènes autour des activités liées aux TIC. Outre les actions visant à renforcer les atouts propres au territoire Vendômois, la stratégie de développement vise à orienter le développement économique du territoire vers des activités basées sur les TIC. Cette sous-mesure doit contribuer à créer les conditions de développement de cette économie, à favoriser l'implantation de nouvelles populations et à moderniser l'image du vendômois. Les opérations proposées s'appuient sur deux réseaux modernes du Vendomois ; le TGV et les réseaux Hauts débits.</p>	

Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :
<p>Etudes de faisabilité pour l'installation d'entreprises nouvelles et la fourniture de nouveaux services. Formation de salariés et demandeurs d'emploi (femmes, jeunes, etc.). Accompagnement des porteurs de projets. Développement du travail à distance. Nouveaux services en ligne. Les opérations permettant de renforcer l'attractivité du territoire pour des entreprises utilisatrices des TIC seront prioritaires. Les grandes infrastructures immobilières ne sont pas éligibles car relevant d'autres dispositifs. La priorité sera donnée aux TPE et PME ainsi qu'aux actions comprenant un volet formation et génératrices d'emplois.</p>

Nature des investissements
<p>Seuils de dépenses éligibles par opération :</p> <p>Maximum : 150 000 € Minimum : 3 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes : 50% collectivités, associations, chambres consulaires 40% autres privés, entreprises - Formation de salariés et demandeurs d'emplois : 50% collectivité, syndicats, associations, chambres consulaires, organismes de formation et d'insertion 25, 35, 50% autres privés, entreprises - Création de nouveaux outils pour le travail à distance et de nouveaux services : 50% collectivités, syndicats, associations, chambres consulaires, organisme de formation et d'insertion 40% autres privés, entreprises - Promotion : 50% collectivités, syndicat, associations, chambres consulaires, organismes d'insertion et de formation, 40% autres privés, entreprises

Bénéficiaires :		
	Evaluation du nombre :	23
	Types (préciser statuts) :	Collectivités, syndicats, associations, Chambres Consulaires, privés, entreprises, organismes de formation et d'insertion, ANPE, DDTTE
Coordonnées du service ou de la structure chargé de la mise en œuvre de la mesure :		Pays Vendômois

Indications sur le montage financier :	
Estimations retenues (coût unitaire X nb opérations) :	18 000 € x 25
Taux d'intervention	50%
Régimes d'aides concernant cette mesure :	Règles de minimis, et encadrement à la formation

Critères de suivi de la sous-mesure :		
Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	Études réalisées	10
	Nombre d'entreprises installées	15
	Nombres d'emplois créés	50
de résultats	Nombre d'emplois créés et/ou décentralisés et structure des bénéficiaires	30
	Nouveaux services TIC créés	10

Éléments concernant le caractère durable et transférable de la sous-mesure :
<p>Le renforcement de la compétitivité et de l'attractivité du Pays contribue à un développement durable. La réalisation de ces opérations doit servir d'expérience et d'exemple à suivre au-delà des limites du territoire.</p> <p>Le développement d'une dynamique autour de ces activités doit assurer un effet levier permettant d'assurer la pérennisation de ces dynamiques.</p> <p>L'objectif de cette sous-mesure est également d'expérimenter pour un territoire rural des modes d'interventions permettant de favoriser le développement d'activités TIC jusqu'alors majoritairement implantées en zones urbaines.</p>

Plan de financement			
Coût total Chiffres en euros	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
450 000	225 000	112 500	112 500

INTITULE :	Action 6 Conforter une image du Vendômois, modernisée par les TIC
Objectif et rapport à la stratégie de développement :	
<p>Développer des pôles de compétences liés aux TIC. Renforcer par les TIC l'image et la notoriété du Vendômois. Développer une image liée aux techniques d'information et de communication. Attirer de nouveaux habitants et entreprises. L'objectif de la sous-mesure est de favoriser le développement de pôles de compétences autour des TIC et de valoriser par les TIC l'image du Vendômois. Elle contribue donc à renforcer l'attractivité du territoire.</p>	

Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :	
<p>Création de portails de communication par communautés d'intérêt et/ou par groupements fermés d'utilisateurs (GFU) (économique, touristique, de Pays). Actions de promotion, de valorisation du territoire Vendômois (exemple : bornes interactives). Soutien à des manifestations culturelles liées aux TIC. Création de pôles artistiques. Création d'un pôle d'expérimentation autour de l'audiovisuel et des techniques vidéo-numériques. Seront soutenues en priorité les opérations de nature collective et permettant véritablement de valoriser l'image du territoire.</p>	

Nature des investissements	
Seuils de dépenses éligibles par opération :	
Maximum : 150 000 €	
Minimum : 3 000 €	
<ul style="list-style-type: none"> - Etudes, création de portails (collectifs uniquement dans le cadre d'une démarche collective inscrite dans le Pays), de pôles audiovisuels : <ul style="list-style-type: none"> 50% collectivités, syndicats, associations, chambres consulaires 40% autres privés, entreprises - Manifestations culturelles et animations : 50% collectivité, syndicats, associations, chambres consulaires 40% autres privés, entreprises - Equipement des pôles ou de sites : <ul style="list-style-type: none"> 50% collectivités, syndicats, associations, chambres consulaires 40% autres privés, entreprises - Promotion (ex : bornes, vidéos, télé numérique, organisation de colloques...) : <ul style="list-style-type: none"> 50% collectivités, syndicat, associations, chambres consulaires 40% privés, entreprises 	

Bénéficiaires :		
	Evaluation du nombre :	10
	Types (préciser statuts) :	Collectivités, syndicats, associations, privés, chambres consulaires, entreprises
Coordonnées du service ou de la structure chargé de la mise en œuvre de la mesure :		Pays Vendômois

Indications sur le montage financier :		
Estimations retenues (coût unitaire X nb opérations)		21 000 € x 20
Taux d'intervention	50%	
Régimes d'aides concernant cette mesure :		Sans objet

Critères de suivi de la sous-mesure :		
Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	Nombre d'opérations communes réalisées	10
	Nombre de pôles créés	2
	Nombre d'opérations culturelles TIC proposées	5
de résultats	Nombre d'entreprises accueillies	10

Eléments concernant le caractère durable et transférable de la sous-mesure :

La capacité du territoire à développer une image lisible et forte doit lui permettre d'assurer un développement durable. La création de pôles de compétences, la mise en place de manifestations seront des éléments de support de notoriété.

Plan de financement			
Coût total Chiffres en euros	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
420 000	210 000	145 000	65 000

INTITULE :	Action 7 Animation, expertise, appui technique, coordination et communication
Objectif et rapport à la stratégie de développement :	
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le programme et son suivi. - Animer les travaux du GAL, du Comité de Programmation et des différents groupes. - Contribuer à la réalisation d'expertises nécessaires au Pays, en mobilisant notamment les compétences professionnelles des membres du Comité de Programmation ou du Pays. - Appuyer le montage des dossiers. - Développer la mobilisation locale et les relations avec l'extérieur. 	

Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :
<ul style="list-style-type: none"> - Embauche d'un animateur spécifique Leader + par le GAL du Pays Vendômois, pour la durée du programme. - Prestations d'expertises. - Mise en place d'actions de communication.

Nature des investissements
<ul style="list-style-type: none"> - Animation du programme Leader + (salaires, frais de déplacement, frais téléphoniques, réunions, études) : 50% Syndicat Mixte - Prestations d'expertises (coût de journée établi à 850 € dont 50% pris en charge par le prestataire) : 50% associations, chambres consulaires (minimum 3 jours et maximum 50 jours par opération) - Communication, information, animation : 50% Syndicat Mixte, associations, chambres consulaires

Bénéficiaires :		
	Evaluation du nombre :	5
	Types (préciser statuts) :	Syndicat Mixte du Pays Vendômois, associations, Chambres Consulaires, privés
Coordonnées du service ou de la structure chargé de la mise en œuvre de la mesure :		Pays Vendômois

Indications sur le montage financier :		
Estimations retenues (coût unitaire X nb opérations)	38 500 € x 8	
Taux d'intervention	50%	
Régimes d'aides concernant cette mesure :	Sans objet pour les MO publiques et autres bénéficiaires.	

Critères de suivi de la sous-mesure :		
Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	- Animation et suivi du programme	1
	- Expertises faisant appel à une mobilisation des compétences professionnelles locales	5
	- Appui au montage du volet transnational	1
	- Actions de communication	2
de résultats	- Détermination de critères de sélection	

Eléments concernant le caractère durable et transférable de la sous-mesure :

L'animation, la mobilisation des énergies et compétences locales, la dynamique de projets créent les conditions favorables à un développement durable qui se prolonge au delà de Leader +, et ont une vocation à être transférées au delà du Pays.

Plan de financement

Coût total Chiffres en euros	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
308 000	154 000	124 000	30 000

INTITULE :	Action 8 Gestion et contrôle
Objectif et rapport à la stratégie de développement :	
Mettre en œuvre l'ensemble des actions liées au suivi et à la gestion du programme, dans le respect des obligations administratives, le contrôle du service fait sur place pour tous solde de la subvention.	

Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :
- Dépenses liées au fonctionnement du Syndicat Mixte du Pays Vendômois - Dépenses liées à l'utilisation du logiciel PRESAGE

Nature des investissements
- Fonctionnement (frais de déplacements, de téléphone, animation, visites) : 50% Syndicat Mixte - Formation PRESAGE : 50% Syndicat Mixte

Bénéficiaires :	
	Evaluation du nombre : 1
	Types (préciser statuts) : Syndicat Mixte du Pays Vendômois
Coordonnées du service ou de la structure chargé de la mise en œuvre de la mesure :	Pays Vendômois

Indications sur le montage financier :	
Estimations retenues (coût unitaire X nb opérations)	1
Taux d'intervention	50%
Régimes d'aides concernant cette mesure :	Sans objet pour les MO publiques

Critères de suivi de la sous-mesure :		
Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	- Respect de l'ensemble de la réglementation - Eligibilité des opérations retenues - Bonne utilisation du logiciel PRESAGE	
de résultats	- Bilans réguliers fournis au GAL - Réalité du service fait	

Eléments concernant le caractère durable et transférable de la sous-mesure :	
La bonne gestion du programme, le respect de la réglementation et des conditions d'éligibilité des projets sont un gage de bon engagement des fonds européens et transférables à ce titre.	

Plan de financement			
Coût total Chiffres en euros	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
256 000	128 000	128 000	0

INTITULE :	Action 9 Evaluation
Objectif et rapport à la stratégie de développement :	
- Mettre en œuvre l'ensemble des actions d'évaluation, en cours de réalisation du programme, à mi-parcours, ex-post, en lien avec le CEREV (Centre d'Etude, de Ressources et d'Evaluation du Vendômois).	

Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :
- Dépenses liées au fonctionnement du GAL sur la durée du programme. - Expertises complémentaires en matière de validation des évaluations.

Nature des investissements
- Fonctionnement : 50% Syndicat Mixte - Expertises : 50% Syndicat Mixte, associations, chambres consulaires (maximum de dépense éligibles pour une prestation extérieure : 15 244 €)

Bénéficiaires :	
	Evaluation du nombre : 3
	Types (préciser statuts) : Syndicat Mixte du Pays Vendômois, associations
Coordonnées du service ou de la structure chargé de la mise en œuvre de la mesure :	Pays Vendômois

Indications sur le montage financier :	
Estimations retenues (coût unitaire X nb opérations)	13 000 € x 4
Taux d'intervention	50%
Régimes d'aides concernant cette mesure :	Sans objet pour les MO publiques et associatives

Critères de suivi de la sous-mesure :		
Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	- Tableau de pilotage - Missions de veille - Bonne utilisation du logiciel PRESAGE	1 2
de résultats	- Mise en place d'indicateurs de suivi	

Eléments concernant le caractère durable et transférable de la sous-mesure :
L'analyse des conditions de succès des différentes opérations (ou d'échec) est un élément important pour la constitution d'un centre de capitalisation et de diffusion des expériences liées aux TIC en Vendômois.

Plan de financement			
Coût total Chiffres en euros	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
52 000	26 000	20 000	6 000